

Le Conseil exécutif

Information aux paroisses et UP

COVID-19 - Fonctionnement des organes paroissiaux et inter-paroissiaux (UP) et assemblées paroissiales/assemblées des délégués des UP – Etat de la situation au 21 janvier 2021

Chères Présidentes, Chers Présidents,
Chèr(e)s Conseiller(ère)s paroissiaux(ales), chèr(e)s conseiller(ère)s de gestion,
Chèr(e)s délégué(e)s,

Nous nous référons à nos communiqués du 17 mars et 7 mai 2020 diffusés par courriel à l'ensemble des paroisses concernant le report du délai des assemblées de paroisse.

Par la présente et pour donner suite à nos messages de l'an dernier, nous vous transmettons les dernières informations reçues de la part de l'OCC (organe de conduite en cas de catastrophe) auxquelles vous voudrez bien vous conformer en ce qui concerne la tenue de vos assemblées en particulier, mais également toutes les autres réunions qui concernent le fonctionnement de la paroisse.

Quelques précisions de notre part en ce qui concerne les assemblées :

- Pour éviter les contacts non essentiels au maximum, le Conseil exécutif prolonge le délai de report des assemblées au **30 septembre 2021**. Toutefois, pour les paroisses qui ont des **demandes d'investissement** en suspens qui doivent être approuvées par l'assemblée, ou **qui prévoient dans leurs budgets des dépenses extraordinaires**, il convient d'organiser l'assemblée dès à présent afin de permettre la démarche d'approbation par les paroissiens. Il est important de noter que tant que l'assemblée n'a pas approuvé le budget définitif, la paroisse ne peut engager que les dépenses ordinaires.
- Lorsqu'une assemblée paroissiale est organisée, merci d'en faire la demande d'autorisation à la Préfecture en présentant un plan de protection.
- Le commentaire suivant doit être inscrit sur la convocation à l'assemblée :

Recommandation de l'OFSP et de l'OCC :

De façon à ce que la salle puisse être organisée de manière à respecter les règles de distanciation sociale entre les personnes, les paroissiennes et paroissiens qui désirent participer à l'assemblée sont priées de s'inscrire par courriel (à préciser) ou par tél (à préciser). Merci d'avance.

Pour ce qui concerne les séances des conseils de paroisse, conseils de gestion, la règle des 5 personnes ne s'applique pas si la distanciation de 1.5m au minimum et le port du masque sont garantis.

Le Conseil exécutif compte sur une application sans faille des prescriptions sanitaires et reste à votre entière disposition pour vos demandes éventuelles.

Veillez recevoir, chères Présidentes, chers Présidents, chères Conseillères, chers Conseillers, nos salutations respectueuses.

Au nom du Conseil exécutif

Le Président



Patrick Mayor

Le Responsable des paroisses francophones



Christian Bussard

Copie à : Curés-modérateurs, Vicariat épiscopal